

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 octobre 2005
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixantième session
Point 19 de l'ordre du jour
Question de Chypre

Conseil de sécurité
Soixantième année

**Lettre datée du 14 octobre 2005,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur de nouvelles violations graves du statut quo à Chypre commises par les forces militaires turques. Ces nouvelles provocations ont pris la forme de violations récentes de l'espace aérien de la République de Chypre, et notamment de la région de Nicosie au sud de la ligne de cessez-le-feu, et de survols des zones militaires sensibles de la République par des appareils militaires turcs.

Pour être plus précis, les 13 et 14 octobre 2005, deux formations composées respectivement de quatre et six appareils militaires turcs ont violé l'espace aérien de la République de Chypre et la région d'information de vol de Nicosie en volant à l'intérieur d'un périmètre situé le long des côtes méridionales de Chypre en totale violation de toutes les réglementations internationales régissant la circulation aérienne et au plus grand mépris de tous les appels lancés par la communauté internationale pour éviter une aggravation des tensions à Chypre en cette période particulièrement critique.

Les violations de la région d'information de vol de Nicosie et de l'espace aérien de la République de Chypre par des appareils militaires turcs sont malheureusement devenues monnaie courante mais les violations susmentionnées de l'espace aérien de la partie sud du pays dépassent en gravité toutes les provocations passées. De tels actes ne menacent pas simplement la sécurité du trafic aérien mais créent de surcroît un sentiment d'insécurité, d'angoisse et d'appréhension sans précédent au sein de la population civile.

Au lendemain de l'ouverture récente des négociations en vue de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, le Gouvernement et la population de Chypre croyaient sincèrement que la Turquie se montrerait véritablement disposée à prendre des mesures en vue de la réunification de l'île et s'abstiendrait de toute nouvelle menace contre la paix et la stabilité de la région. C'est donc avec une grande consternation que nous constatons que la Turquie, loin d'avoir renoncé à sa



politique d'agression et de division, a décidé de mener une campagne d'intimidation et de créer la tension à l'encontre de la population de Chypre.

C'est pourquoi je vous prie instamment de bien vouloir user de votre influence auprès du Gouvernement turc pour le convaincre de renoncer à ces pratiques qui aggravent une situation déjà tendue et nuisent aux efforts que vous déployez pour parvenir à un règlement mutuellement acceptable de la question de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) **Andreas D. Mavroyiannis**
